

# Quelle politique pour les pôles de compétitivité ?

## Déclaration du groupe CFE-CGC

La CFE-CGC salue ce rapport et avis comme à chaque fois qu'il est question de défendre l'industrie, moteur indispensable à la croissance et à la vie économique de notre pays.

Nous saluons la saisine du premier ministre et la poursuite d'une réflexion plus large en la matière.

Si le rôle des pôles de compétitivité comme catalyseurs dans la coopération territoriale voire supra-territoriale, notamment en matière de recherche et d'innovation n'est plus à démontrer, leur nombre a depuis leur création interpellé la CFE-CGC.

Le risque de voir la puissance publique concentrer ses financements sur ceux répondants directement aux enjeux de sa politique industrielle, induit une hétérogénéité grandissante entre les 68 pôles labellisés. Dans le cadre de la quatrième phase de mise en œuvre, ainsi que de la loi NOTRe nous soutenons la proposition de distinction entre ceux de dimension nationale et ceux de dimension régionale. Cette « requalification » obligerait les parties prenantes, Etat, régions, à clarifier leur rôle dans l'attribution des crédits ainsi que dans la labellisation des projets.

De nombreux rapports et études pointent la grande disparité des résultats et du travail accompli. L'avis souligne l'absence d'harmonisation dans les critères d'évaluation des pôles. S'il doit être tenu compte de temporalités différentes suivant la nature des projets, la CFE-CGC considère néanmoins essentiel l'effort méthodologique qui doit être engagé en ce sens. Tel impact économique, telle trajectoire financière mais également telle incidence sur la création ou le maintien des emplois doivent être plus clairement mesurés.

Dès l'origine, la coopération et la complémentarité, pourtant vitale, entre grands groupes et TPE/PME, a constitué une source d'inquiétude pour ces dernières, craignant aussi bien pour la sécurisation de la propriété intellectuelle que des bénéfices réels à attendre d'un travail collaboratif. L'industrie est avant tout un tissu de TPE-PME. Elles doivent être sécurisées et accompagnées. Sur la base d'initiatives existantes, une meilleure implication de celles-ci dans la gouvernance des pôles est, à nos yeux, incontournable. De même, une présence plus visible des organismes de formation assurerait une meilleure adéquation entre le besoin des entreprises et l'offre de formation.

S'agissant des ressources, sans ignorer les contraintes budgétaires ni les changements institutionnels à l'œuvre, la CFE-CGC appuie avec force la recommandation du coup d'arrêt à donner à la baisse des engagements publics accordés aux projets labellisés. Le manque de vision pluriannuelle constitue un autre handicap de taille pour l'écosystème des pôles. Dans le cadre d'une recherche collaborative, encourager les partenariats public-privé renforcerait efficacement ce besoin de moyens.

Le Crédit Impôt Recherche (CIR) quant à lui, demeure un des outils de la compétitivité de notre industrie et un formidable marqueur de l'attractivité pour les investisseurs étrangers. Il doit être sanctuarisé et même augmenté, quitte à le conditionner à une réglementation plus engageante en faveur des emplois en R&D dans le temps, sur le territoire. Nous sommes loin de la trajectoire des 3 % du PIB (Engagement de Lisbonne).

De la nouvelle France industrielle reposant sur 9 solutions, du CNI et ses comités stratégiques de filières en passant par la French Tech jusqu'au tout récent label French Fab, porte étendard de « l'industrie 4.0 », de l'innovation et de la montée en gamme, c'est l'ensemble de l'industrie, TPE-PME comprises, qui doit intégrer simultanément plusieurs transitions : énergétique, écologique, numérique, organisationnelle etc.

Il n'est pas toujours aisé pour les acteurs d'y trouver une stratégie cohérente encore moins une marche à suivre robuste. Au-delà des formules : « redonner du sens à la politique industrielle » ou encore « France, la start-up nation » les pouvoirs publics gagneraient à y réfléchir, pôles de compétitivité compris.

Le groupe CFE-CGC remercie le rapporteur Frédéric Grivot pour ce travail collectif.

Le groupe CFE-CGC a donc voté cet avis.